

mon conseiller

INVESTIA



Bruno Grenier

brunogrenier@financier.com



INVESTIA
SERVICES FINANCIERS INC.

390, boulevard Charest Est
Bur. 301
Québec (Québec) G1K 3H4
Tél. : 418 529-2442
Téléco. : 418 529-4737

Les commentaires d'un gestionnaire de NordOuest

Voici les commentaires récents de Richard Fogler, le gestionnaire des fonds NordOuest d'Actions canadiennes, d'Actions américaines et Croissance et revenu.

Pour Richard Fogler, le fait que le secteur des télécommunications compte pour plus de 15 % de son contenu en actions canadiennes n'est pas fondé sur une analyse macroéconomique des tendances de l'industrie. C'est plutôt que les sociétés Rogers, TELUS et BCE sont sous-évaluées par rapport aux fonds autogénérés libres (free cash flow) qu'il prévoit qu'elles dégageront durant les quatre ou cinq prochaines années à venir.

Cela dit, Richard Fogler considère que les données fondamentales de la téléphonie sans fil sont excellentes. « Cela se traduit par des tonnes de liquidités pour les fournisseurs, qui ont un nombre croissant d'abonnés, mais des coûts fixes, donc des marges qui s'élargissent rapidement. Les fournisseurs vont ainsi abandonner leurs promotions pour élargir leur base d'abonnés, et on aura un oligopole de trois ou quatre sociétés générant d'énormes liquidités avec très peu de dépenses », explique le gestionnaire.

Dans le cas de TELUS, la diminution d'abonnés dans la téléphonie traditionnelle en raison de l'invasion du marché par les câblodistributeurs est plus que compensée par la progression du sans-fil : le titre vaut 85 \$ aux yeux de Richard Fogler⁽¹⁾. Dans le cas de Rogers, son monopole dans la câblodistribution dans la région de Toronto et sa

forte croissance dans la téléphonie cellulaire forment une combinaison gagnante : le titre vaudrait 75 \$.

Quant à BCE, son rendement de dividende oscille autour de 4,8 %. « Bell Canada génère des flux importants depuis au moins 25 ans. Malheureusement, cet argent a trop souvent été réinvesti de façon désastreuse. Maintenant, si Michael Sabia et Richard Currie ne font que redonner l'argent aux actionnaires plutôt que de le gaspiller, le titre de BCE devrait grimper à 40 \$, car même si les câblodistributeurs représentent 20 % de la téléphonie traditionnelle, BCE dégage d'excellents fonds autogénérés pour l'ensemble de ses activités », affirme Richard Fogler.

BCE annonçait en décembre le renouvellement de son programme de rachat visant environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation, ayant une valeur estimative de plus de 1 milliard de dollars. « Si la direction s'avise de dévier de cette ligne directrice, nous vendrons le titre instantanément », tranche le gestionnaire.

Nous pouvons donc constater que M. Fogler surveille très bien les stratégies des entreprises et la valeur de chaque compagnie afin de procurer le meilleur rendement avec le moins de risque aux investisseurs.

Source : FINANCE ET INVESTISSEMENT, Mars 2007

⁽¹⁾ Cela reflète l'opinion du gestionnaire et n'est pas une recommandation d'achat ou de vente de la part de votre conseiller.

Nouvelles du budget fédéral

Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)

Le budget propose les modifications suivantes :

- le plafond des cotisations annuelles à un REEE (4 000 \$) sera éliminé et le plafond cumulatif sera porté de 42 000 \$ à 50 000 \$;
- le montant maximum de la SCEE (Subvention canadienne pour l'épargne-études) par bénéficiaire sera porté de 400 \$ à 500 \$ à compter de 2007. Par ailleurs, le plafond cumulatif de 7 200 \$ demeure inchangé.

Ces modifications s'appliquent aux cotisations faites après 2006.

Nouveau crédit d'impôt pour enfants

Il est proposé dans le budget d'instaurer un nouveau crédit d'impôt non remboursable pour enfants à l'intention des parents, fondé sur un montant de 2 000 \$ (indexé) par enfant âgé de moins de 18 ans à la fin d'une année d'imposition. Cela représente une économie d'impôt fédéral de 259 \$ par enfant.

Limite d'âge pour l'échéance des régimes de pension agréés (RPA) et des REER

Le budget propose de faire passer, pour l'année civile 2007 et les années suivantes, l'âge de conversion pour ces régimes de 69 à 71 ans. Les individus pourront donc contribuer à leur REER jusqu'à 71 ans.

De plus, l'exigence voulant qu'un montant minimum déterminé doit être retiré d'un FERR chaque année une fois que le FERR est établi sera levée pour 2007 et 2008 dans le cas des rentiers qui possèdent un FERR et dont le 70^e anniversaire de naissance tombe en 2007, et pour 2007 dans le cas des rentiers qui possèdent un FERR et dont le 71^e anniversaire de naissance tombe en 2007.

Il est proposé d'augmenter de 500 000 \$ à 750 000 \$ le montant d'exonération cumulative des gains en capital réalisés par un particulier à l'égard de biens admissibles.

Un REER peut vous faire économiser bien plus que vous ne pensez en impôts!

Nous savons bien que cotiser à votre REER en fonds mutuels procure des économies d'impôts. Par exemple, pour une personne avec un revenu de 40 000 \$, une cotisation de 1 000 \$ à un REER permet d'économiser 384 \$ d'impôts.

Une réduction du revenu imposable du particulier aura cependant d'autres impacts :

Au fédéral

- Augmentation des prestations fiscales pour enfants;
- Augmentation du crédit de TPS;
- Augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti possible.

Au provincial

- Augmentation des allocations familiales;
- Augmentation du crédit de TVQ;
- Augmentation du remboursement d'impôts fonciers;
- Augmentation du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants;
- Augmentation de la prime au travail.

Voici deux exemples :

- 1) Pour un couple avec deux revenus et deux enfants, dont un de moins de 7 ans et des frais de garde de 7 \$ par jour :

Revenu familial	30 000 \$	40 000 \$	75 000 \$
Économies d'impôts	287 \$	287 \$	384 \$
Autres économies fédérales et provinciales	431 \$	291 \$	53 \$
Total des économies	718 \$	578 \$	437 \$

Pour une famille avec un revenu familial de 30 000 \$, une cotisation de 1 000 \$ à un REER rapporte donc 718 \$.

- 2) Pour une famille monoparentale avec deux enfants, dont un de moins de 7 ans et des frais de garde de 7 \$ par jour :

Revenu familial	30 000 \$	40 000 \$	75 000 \$
Économies d'impôts	287 \$	287 \$	384 \$
Autres économies fédérales et provinciales	527 \$	220 \$	153 \$
Total des économies	814 \$	507 \$	537 \$

Pour une famille avec un revenu familial de 30 000 \$, une cotisation de 1 000 \$ à un REER rapporte donc 814 \$ de remboursement.

Comme vous pouvez le constater, un REER peut rapporter beaucoup plus que le remboursement d'impôts de base. Vous n'avez qu'à communiquer avec moi et nous pourrions établir un plan qui vous permettra de profiter au maximum de la fiscalité et des rendements de vos placements.

Les Fonds NordOuest ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement total annuels composés historiques qui tiennent compte des fluctuations de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les montants distribués, mais non des commissions d'achat et de rachat, des

frais de placement, des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par le porteur, lesquels auraient réduit le rendement. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir.

Réalisé avec la participation de

